

# COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du Mardi 29 juillet 2014 – 19 h 00

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le VINGT NEUF JUILLET à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle Resplido, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire.

Présents : GAUTIER Pierre - HERMITTE Dorella - - GELIN Liliane - LAHURE André - MAILLET Laurence BRINGANT Gilbert - AIPERTI Maryse - ALLAIN Thierry - - BUNET Robert - CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry - DARDINIER Virginie - DE PABLOS Olivier - - KOZAN Marie-Françoise - MEYER Eric - MOUTTET Manuel - NETTIT Sophie - - RUTLER Béatrice - TOURREL Roger.

Absent : FOULER Séverine - PAGLIARA Sylvie - RUMEAU René - SERRIERE Alain.

Absent excusé :

Pouvoirs : BARRAS Marinette à GELIN Liliane.

Secrétaire de séance : HERMITTE Dorella.

-----  
Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour 3 questions :

- l'autorisation de signer une convention avec l'ODELVAR
- l'autorisation de signer un compromis d'achat
- l'autorisation de demander une subvention au Conseil Général pour la vidéo surveillance

**Accord à l'unanimité.**

## 1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal :

Mme Béatrice RUTLER souhaiterait que soit rajoutée à la question n°9 :

Mme RUTLER demande s'il y a des priorités surtout sur le lieu de résidence (Forcalqueiret)

**Le compte rendu est voté à la majorité (abstention d'Eric MEYER)**

## 2. Avenant au contrat de restauration

M. le Maire informe qu'il convient de l'autoriser à signer l'avenant au contrat liant la société St Max Traiteur à la commune. La réforme des rythmes scolaires étant mise en place le mercredi matin sur notre commune, il paraît utile de rendre le service aux parents et de mettre en place la cantine également le mercredi.

**Accord à l'unanimité.**

## 3. Tarif Cantine et garderie périscolaire

M. le Maire rappelle les diverses décisions prises vis-à-vis de la réforme des rythmes scolaires : il souligne le fait que la commune s'était positionnée sur le samedi matin dans ce qui lui semblait être l'intérêt de l'enfant, l'intérêt des familles en termes économiques et l'intérêt de la commune. Cependant, le Conseil d'école en a décidé autrement. Ce sont les horaires décidés en 2013 qui s'appliquent. Mr le Maire expose

les différents services périscolaires proposés aux familles Forcalqueiroises et donne lecture des coûts occasionnés par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La commune ne peut mettre en place ce service gratuitement mais il faut être le plus raisonnable possible envers les familles.

Mr le Maire explique certains assouplissements d'horaires pour le mercredi, à savoir que le temps cantine du mercredi sera de 12 h à 14 h 30. Le périscolaire mis en place est beaucoup plus souple que les T.A.P. car les parents viennent récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent. Cependant les tarifs ne sont ni modulables, ni remboursables

M. le Maire propose :

Prix du repas	Garderie périscolaire matin L M J V 7 h 30 - 8 h 30	Garderie périscolaire matin Mercredi 7 h 30 - 9 h 00	Garderie périscolaire après midi L M J V 15 h 45 - 17 h 00 17 h 00 - 18 h 00		Garderie périscolaire après midi Mercredi 14h 30- 18 h 00
1 <sup>ER</sup> ENFANT	forfait	forfait	forfait GARDERIE 15 H 45 - 17 H	forfait ETUDE 15 H 45 - 17 H	forfait
3 € 60	1 € 50	1 € 50	1 €50	2 €	7 €
2 <sup>ème</sup> ENFANT et suivants			Forfait garderie 17 H - 18H		
3 € 40			2 €		

Mr le Maire expose la composante financière : les recettes attendues maximum seraient de 149 000 € la première année (difficilement envisageable car ce chiffre est basé sur la fréquentation maximum) et les dépenses sont évaluées à 36 000 € de coût supplémentaire (modification des horaires de 3 employés dont le temps de travail a été augmenté, l'embauche d'un contrat aidé et convention avec l'ODELVAR pour la mise à disposition 4 h par semaine de 3 personnes et 2 enseignants pour l'étude). Les coûts prévisionnels sont de 161 000€. Dans le meilleur des cas, cela fait 12 000 € à la charge de la commune.

Mme Béatrice RUTLER demande s'il est nécessaire d'avoir une Directrice pour la Garderie.

Mr le Maire pense que la commune a fait un effort significatif par rapport à d'autres où il n'y a rien de proposé. Il y a bien évidemment des communes où la réforme est mise en place avec plus de facilité, mais nous n'avons pas les mêmes capacités financières.

Mr Roger TOURREL demande si on s'aperçoit que c'est une « hémorragie financière », le Conseil Municipal pourra-t-il réviser sa position. Mr le Maire répond par l'affirmative mais qu'une fois par an. En réponse à une question sur le coût global qui paraît élevé, Monsieur le Maire expose que la dépense du mercredi aurait pu être évitée si le samedi avait été retenu. Suite à un sondage effectué auprès des parents décrivant les différentes propositions ainsi que les coûts prévisionnels, les parents ont fait leur choix. Mr le Maire a pour l'instant 8 inscriptions certaines pour tous les mercredis et 38 qui la fréquenteront occasionnellement.

**Accord à la majorité (1 voix contre Mme Béatrice RUTLER pour le tarif de la garderie du mercredi après midi - 2 abstentions : Eric MEYER et Virginie DARDINIER pour tous les tarifs)**

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention avec l'ODELVAR.

**Accord à la majorité 2 abstentions Béatrice RUTLER et Virginie DARDINIER**

#### 4. Tarif location salle

M. le Maire propose de modifier les tarifs de location des deux salles des fêtes de la commune mais Alain SERRIERE chargé de la gestion des salles étant absent le vote sera reporté. Cependant, Monsieur le Maire explique que cette question est posée suite à des problèmes récurrents de ménage.

	Salle « Culture et Loisirs »	Salle « La Farandole »
actuellement	150 € + chèque caution 250 €	400 € + chèque de caution 700 €

Monsieur le Maire informe qu'il y a un problème de disponibilité de salle ; de nombreuses associations demandent des tranches horaires qui se chevauchent. Nous avons un manque chronique de salle. Il faut gérer au mieux. D'autre part, certaines associations utilisent gratuitement les salles pour leurs activités, d'autres n'en ont pas besoin. Mr le Maire propose que, lors des attributions des subventions, ce point soit comptabilisé et pris en compte.

**Cette question sera représentée en septembre.**

#### 5. Informations diverses

Monsieur Thierry ALLAIN a demandé de rajouter à l'ordre du jour la pose de ralentisseurs aux Aubes sud. Il explique que depuis que la chaussée a été refaite la vitesse devient un problème car c'est un lieu de promenade. Messieurs ALLAIN et DE PABLOS ont regardé plusieurs solutions et ont retenu la solution du ralentisseur avec une limitation de vitesse. Mme Dorella HERMITTE explique qu'il y a deux endroits dangereux dans ce quartier. Mr le maire explique que Monsieur Gilbert BRINGANT est en charge de ce dossier et va recenser tous les dangers sur la commune. Pour Information, les petits ralentisseurs ont un coût moyen de 2 000 €. Les ralentisseurs berlinois valent 3 500 €, les plateaux traversant dépassent 10 000 €. Une fois l'étude faite, une planification des installations sera faite avec le concours de l'Adjoint aux finances, Mr André LAHURE.

Monsieur le Maire a une question supplémentaire : le terrain VENTRE au clos du banc. Il demande l'autorisation de signer un **compromis d'achat** pour réserver environ 3 000 m<sup>2</sup> sur ce terrain dont la partie haute n'est pas inondable. Cela n'engage à rien. A terme, si la commune n'a aucune utilité de cette parcelle, Mme VENTRE continuera sa volonté de vendre pour diverses constructions ; et tout ceci sera bien entendu indiqué dans le compromis.

**Accord à l'unanimité.**

Monsieur le Maire a une question supplémentaire : il faut une délibération pour autoriser Mr le Maire a demandé la subvention la plus haute possible auprès des services de l'Etat pour la vidéo surveillance (subvention au fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance).

**Accord à l'unanimité.**

La séance est levée à 20 heures 30  
Le Maire,  
**Pierre GAUTIER**